



COMMUNE DE CHANVERRIE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024
Nombre de présents ou représentés : 30

PRESENTS : Véronique BELLANGER, Dominique BITAUD, Florence BORDERON, Philippe BRIN, Anne-Marie CAS, Loïc CHEVALIER, Josselin DEFOIS, Gérard DOUMENC, Jérôme DUHAMEL Jean-François FRUCHET, Alette GARNIER, Miguel GUIGNARD, Marie-Claire GUINAUDEAU, Nadège JOBARD, Ludovic LEFORT, Lucie LEROUX, Stéphane MAINDRON, Anne-Marie MALEK, Nicolas MARTINEAU, Ky MOUA, Jean-Michel MURZEAU, Myriam POIRIER, Pascal RAUD, Nadine ROUTHIAU, Olivier ROY, Gaëtan HÉRAULT.

POUVOIRS : Isabelle GREFFIER donne pouvoir à Jean-François FRUCHET
Florence AUBINEAU donne pouvoir à Véronique BELLANGER
Françoise LANDREAU donne pouvoir à Myriam POIRIER
Claudine LORILLEUX donne pouvoir à Alette GARNIER

ABSENTS EXCUSES : Kelly ALAIN
Raphaël NERAUD
Béatrice SORIN

ABSENT :

SECRETAIRE : Florence BORDERON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CHANVERRIE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Verrie, à CHANVERRIE, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FRUCHET, Maire.





Affaire n° 01

OBJET	ATTRIBUTION MARCHÉ – MAITRISE D'OEUVRE – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITÉ
--------------	---

Rapporteur : Monsieur Gérard DOUMENC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° DEL13-12-2023 du Conseil municipal en date du 7 décembre 2023 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec VENDÉE EXPANSION - SPL pour la rénovation de l'église Notre Dame de la Nativité de Chambretaud ;

VU la délibération n° DEL02-02-2024 du Conseil municipal en date du 26 février 2024 approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 2 425 000 € HT pour la rénovation de l'église Notre Dame de la Nativité de Chambretaud ;

VU la convocation de la CAO ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

VU le procès-verbal de la CAO du 19 avril 2024,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 26 février 2024 a approuvé le programme de la rénovation de l'église Notre Dame de la Nativité de Chambretaud ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 2 425 000 € HT et donné pouvoir au Maire pour lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Une consultation a ainsi été lancée en appel d'offre ouvert en mars 2024. Un avis de marché a été publié au JOUE n°150945-2024 et au BOAMP n°24-29428 du 13 mars 2024 ainsi que sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 14 mars 2024, accompagné du dossier de consultation des entreprises.

La date limite de remise des plis était fixée au 12 avril 2024, à 12h00.

Lors de sa réunion du 19 avril 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré inappropriée car sans rapport avec la consultation, l'offre déposée par le candidat Armonys Restauration.

La CAO a ensuite examiné les deux offres régulières et a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé du cabinet PERICOLO Pierluigi Architecte (mandataire, architecture du patrimoine, maîtrise d'œuvre), Cabinet E. HUET (économie de la construction) ESCA (structure), pour un forfait de rémunération provisoire de 167 450,00 € HT, décomposé comme suit :

- Tranche ferme de 88 000,00 €,
- Tranche optionnelle n° 1 de 23 800,00 €
- Tranche optionnelle n° 2 de 18 850,00 €,
- Tranche optionnelle n° 3 de 20 950,00 €,
- Tranche optionnelle n° 4 de 11 050,00 €,
- Tranche optionnelle n° 5 de 4 800,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre attribué par la CAO du 19 avril 2024 au groupement représenté par le cabinet PERICOLO Pierluigi Architecte pour un forfait de rémunération provisoire de 167 450,00€ HT, décomposé comme suit :

- Tranche ferme de 88 000,00 €,
- Tranche optionnelle n° 1 de 23 800,00 €
- Tranche optionnelle n° 2 de 18 850,00 €,
- Tranche optionnelle n° 3 de 20 950,00 €,
- Tranche optionnelle n° 4 de 11 050,00 €,
- Tranche optionnelle n° 5 de 4 800,00 €,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution des présentes.

➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2024.





Affaire n° 02

OBJET	ATTRIBUTION MARCHÉ – VOIRIES, RÉSEAUX DIVERS ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – CRÉATION D'UN CIMETIÈRE PAYSAGER
--------------	---

Rapporteur : Monsieur Dominique BITAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2123-1 et R2123-1 ;

VU la délibération N°DEL-15-07-2019 du Conseil Municipal de Chanverrie en date du 15 juillet 2019 relative à la validation d'implantation du nouveau cimetière ;

VU le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement SARL CANOPEE PAYSAGE / SARL AREA URBANISME / OG2L Architecture.

VU le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de Chanverrie de créer un nouveau cimetière car celui de l'Allée des Noues ne disposera bientôt plus d'emplacement disponible.

La création du nouveau cimetière paysager sera sur une parcelle de la zone d'activité du Coudreau, Impasse Denis Papin, comme décidé lors de la délibération n° DEL15-07-2019.

Dans le cadre de la création du cimetière, un dossier de consultation des entreprises a été publié sur le Profil Acheteur du site www.marches-securises.fr le 13 mars 2024. Le marché a été passé selon une procédure adaptée.

Il est composé de deux lots :

Lot n°1 : voiries - réseaux divers - équipements funéraires - signalisation

Lot n°2 : aménagements paysagers

La consultation s'est clôturée le 10 avril 2024 à 12h. Sept entreprises ont répondu.

Suite à l'analyse des propositions, les entreprises ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivantes :

INTITULÉ DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot n°1 : voirie, réseaux divers, équipements funéraires – signalisation	CHOLET TP	306 522.55 €	367 827.06 €
Lot n°2 : aménagements paysagers	SCOP CAJEV SA	165 342.30 €	198 410.76 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises mentionnées ci-dessus pour un montant global de 566 237.82 € TTC :
 - Lot 1 VRD : Cholet TP pour un montant de 367 827.06 € TTC
 - Lot 2 Aménagements paysagers : SCOP CAJEV SA pour un montant de 198 410.76 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés correspondants.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur les opérations d'investissements du cimetière paysager.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution des présentes.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante.
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi trente mai deux mille vingt-quatre.

Affiché le trois mai deux mille vingt-quatre et mis en ligne sur www.chanverrie.fr



Le secrétaire de séance,

Florence BORDERON



Le Maire,

Jean-François FRUCHET

